

## **COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE**

## Procès-Verbal réglementaire N° 21

Réunion restreinte du : 21 FEVRIER 2019

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFALTS					
<u>FORFAITS</u>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
20732969	INTER ODON FC 3	Seniors	Depart 4 - C	FORFAIT (1)	46,00€
20733090	HONFLEUR CS 3	Seniors	Depart 4 - D	FORFAIT (2)	46,00€
20894414	POTIGNY VILLERS AS 1	U 13 F	Depart - A	FORFAIT GENERAL	8,00€
20963874	FALAISE LE HOGUETTE E1	U 16 F	Depart - U	FORFAIT (1)	8,00€
21321568	MEZIDON USC 1	U 13 F	Coupe Calvados	FORFAIT	8,00€
ANNULATION ENGAGEMENT					
	TRONQUAY ST PAUL ES	U 15	Depart 3 - A		15,00€

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET Le Secrétaire : Albert GUESNON